

Sainte-Irène, mercredi 4 juillet 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le mardi 3^{ème} jour de juillet 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5 (absente)
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire Jérémie Gagnon, Marjolaine Pronovost directrice-générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution (111-07-2018)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nelson Thériault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juin 2018
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire et des comités
7. Période de questions
8. Développement
9. Résiliation complète, annulation des soldes - MAMOT
10. Mandat à la MRC de la Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière RRRL pour 2019
11. Programme d'aide à la voirie locale – Volet AIRRL (Accélération des investissements sur le réseau routier local
12. Programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL (Redressement des infrastructures routières locales)
13. AGA – Coopérative de consommateurs de Sainte-Irène
14. Pancartes d'accueil aux deux (2) extrémités de la municipalité – M.Roussel
15. AGA – Alliance forestière Nemtayé
16. P.I.I.A. – 128, Route Val-d'Irène
17. Demande de dérogation mineure – 21, Rue des Bouleaux
18. P.I.I.A. – 101, Rue Veilleux
19. O.B.V.R.M. - Rencontre citoyenne le 16 juillet à 18h00
20. Camp de la grippe espagnole
21. Transport de gravier 10-14mm pour Alliance
22. Collecte des matières résiduelles – Ajustement de prix
23. Divers :
 - a) Plainte Val-d'Irène – ménage autour du garage
 - b) Plainte d'une citoyenne – Lac Gauthier
 - c) Demandes de dons pour le Parc des Familles
 - d) Rapports d'inspection municipal
 - e) Arrosage par la société de protection des forêts contre les insectes et maladies

24. Période de question
25. Prochaine séance de travail : lundi 30 juillet à 19h00 si nécessaire
26. Prochaine séance régulière du conseil : lundi 6 août 2018 à 19h30
27. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juin 2018
Résolution (112-07-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juin 2018.

Adoptée

4. Présentation des comptes
Résolution (113-07-2018)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nelson Thériault et unanimement résolu de payer les comptes du mois au montant de **40 664.60 \$**

Adoptée

5. Lecture de la correspondance

6. Rapport du maire et des comités

7. Période de questions

8. Développement

9. Résiliation complète, annulation des soldes résiduels 692,651 \$ - MAMOT
Résolution (114-07-2018)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte Irène a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte Irène modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte Irène informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Sainte Irène demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

10. Mandat à la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL et/ou AIRRL pour 2019
Résolution (115-07-2018)

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL;

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire déposer une demande d'aide financière dans le volet (AIRRL et/ou RIRL);

Considérant que les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux doit faire partie intégrante de la demande d'aide financière;

En conséquence, sur une proposition de Nelson Thériault, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu :

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :
 - 1.1 La demande d'aide financière;
 - 1.2 Les plans et devis;
 - 1.3 L'estimation des coûts des travaux;
 - 1.4 Procéder à l'appel d'offre
2. D'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

Adoptée

11. Programme d'aide à la voirie locale – Volet AIRRL (Accélération des investissements sur le réseau routier local)
Résolution (116-07-2018)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Ère a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Ère désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Ère s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Ère choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ___ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ___ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ___ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Pour ces motifs, sur la proposition de Nelson Thériault, appuyée par Tommy Turgeon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Ère autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

12. Programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL (Redressement des infrastructures routières locales)
Résolution (117-07-2018)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Ère a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Ère désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Irène s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Irène choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ___ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ___ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ___ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Pour ces motifs, sur la proposition de Sarah-Maude Dubé, appuyée par Nancy Lizotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Irène autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

13. AGA – Coopérative de consommateurs de Sainte-Irène
Résolution (118-07-2018)

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène est détenteur de 100 parts privilégiées de catégorie A d'une valeur nominale de 1\$ chacune, dont le numéro de certificat est le 036-P-03; de 10 parts sociales d'une valeur nominale de 10\$ chacune sur le certificat numéro 2004036-S depuis le 12 juillet 2004;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et résolu qu'un représentant de la municipalité selon la disponibilité de chacun puisse assister aux réunions du conseil d'administration de la Coopérative de consommateurs de Sainte-Irène.

Adoptée

14. Pancartes d'accueil aux deux (2) extrémités de la municipalité – Alyson Design & Multimédia Daniel Roussel
Résolution (119-07-2018)

Monsieur Roussel a présenté deux (2) propositions de logos représentant les affiches d'accueil devant être installées aux extrémités de la paroisse.

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Tommy Turgeon et résolu que pour cette année, la municipalité a choisi de faire faire l'enseigne de la proposition 2, dimension 96x54 dont les coûts sont de 1995\$ pour une façade et de 795\$ pour la structure de bois et l'installation. La base de béton et le permis sont non-inclus.

Adoptée

15. AGA – Alliances forestières Nemtayé
Résolution (120-07-2018)

Alliance forestières Nemtayé a tenu son assemblée générale annuelle le 28 juin à la salle communautaire.

16. P.I.I.A. – 128 Route Val-d’Irène
Lot 4 888 284 Cadastre du Québec
Résolution (121-07-2018)

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant;

Considérant que suite à ladite analyse, le comité consultatif d’urbanisme désire plus d’explications quant à la localisation de la bâtisse;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et unanimement résolu d’attendre les informations manquantes avant d’autoriser l’émission du permis tel que demandé.

Adoptée

17. Demande de dérogation mineure – 21, Rue des Bouleaux
Lot 3 864 864 cadastre du Québec
Résolution (122-07-2018)

Considérant que la propriétaire désire reconstruire une remise de même dimension, soit 3m x 6m;

Considérant que la remise sera reconstruite au même emplacement que celle existante;

Considérant la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions du règlement de zonage, article 7.4.3 alinéa 3; un bâtiment accessoire ne peut toutefois pas être implanté en façade du bâtiment principal;

Considérant que l’application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande dérogation mineure;

Considérant que l’autorisation d’une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme.

Considérant que les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l’objet d’une demande de certificat et seront exécutés de bonne foi;

Considérant que la demande de certificat est conforme aux autres dispositions des règlements d’urbanisme ne faisant pas l’objet de la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu de suivre les recommandations du CCU et d’accepter cette demande de dérogation mineure

Adoptée

18. P.I.I.A. – 101, Rue Veilleux
Lot 4 920 927 cadastre du Québec
Résolution (123-07-2018)

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant;

Considérant que suite à ladite analyse, le comité consultatif d'urbanisme ne désire pas créer de précédent et ne recommande pas la construction d'une mini ferme dans la zone récréative.

En conséquence, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu que le conseil municipal adhère à la décision du CCU et ne permet pas l'émission d'un tel permis.

Adoptée

19. **O.B.V.M.R. – Rencontre citoyenne le 16 juillet sur la berce sphondyle**

L'organisme de bassin versant de Matapédia/Restigouche tiendra une séance d'information sur la berce sphondyle le lundi 16 juillet à la salle communautaire. Sarah-Maude Dubé résidente de la rue des Bouleaux au Lac-Huit-Milles et conseillère sera présente à cette rencontre.

20. **Camp de la grippe espagnole**
Résolution (124-07-2018)

L'UQAR (Université du Québec à Rimouski) travaille présentement sur un projet d'inventaire archéologique au camp de la grippe espagnole.

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu de d'appuyer ces recherches et de répondre positivement à la demande de contribution pour la somme de 250\$.

Adoptée

21. **Transport de gravier 10-14mm pour Alliance Forestière Nemtayé**
Résolution (125-07-2018)

Il est proposé par Nelson Thériault et résolu à l'unanimité d'attendre la demande de commandite pour annuler la facturation # 100156 envoyée le 29 juin dernier à Alliance Forestière Nemtayé pour les 7 voyages de gravier 10-14mm livré aux serres par le camion de la municipalité; soit 3 heures à 125\$/hre.

Adoptée

22. **Collecte des matières résiduelles – Ajustement des prix**

Un ajustement des prix de base du contrat de collecte des déchets 2018-2020 de 2,76% est effectif depuis le 1^{er} juin tel que prévu au contrat.

23. **Divers :**

a) **Plainte Val-d'Irène – ménage autour du garage**
Résolution (126-07-2018)

Notre inspecteur municipal, monsieur Samuel Larouche nous a fait parvenir des photos démontrant la présence de rebuts de toutes sortes autour du garage de la Station Val-d'Irène.

Il est proposé par Sébastien Lévesque, secondé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'aviser monsieur Samuel Larouche de faire les recommandations d'usage d'avis d'infraction.

Adoptée

b) **Plainte d'une citoyenne – Lac Gauthier**

c) Demandes de don pour le Parc des Familles
Résolution (127-07-2018)

Un exemplaire de lettre de demandes de don pour le « Parc des Familles » a été présenté lors de l'assemblée générale annuelle de Alliances Forestières Nemtayé pour acceptation par le comité de développement.

Il est proposé par Nelson Thériault et résolu de faire parvenir une liste de donateurs potentiels soit : Rémi Berger, Priscilla Guénette, Rioux & Turbide, Martin Plante, Chocolaterie BelJade, Michel Thériault, Janick Simard, Construction PKJT, Dany Lévesque, EDF, Machinerie JNG Thériault Inc., Ferme Boval, Renaud Savard P.M.I., André Savard P.G.R., Normand Jalbert, Poste Canada.

Adoptée

d) Rapports d'inspection municipal
Résolution (128-07-2018)

Plusieurs appels de citoyens au sujet d'avis d'infraction et amendes reçus concernant les abris d'autos nous ont été acheminés.

Considérant ces plaintes, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu d'aviser notre inspecteur, monsieur Samuel Larouche de faire parvenir des copies de ces avis d'infractions à la municipalité afin de s'assurer qu'il n'y a pas entente avec la municipalité.

De plus, les amendes ne doivent être envoyées qu'après un deuxième avis afin de laisser le temps aux citoyens de se conformer.

Adoptée

e) Arrosage Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SPOFIM)

La Société de Protection des Forêts contre les Insectes et les maladies procède actuellement à l'arrosage par pulvérisation aérienne d'un insecticide biologique le BTK sans effet sur l'environnement et la santé humaine, un permis de la municipalité n'est pas requis.

24. Période de questions

24. Prochaine séance de travail : lundi 30 juillet 2018 à 19h00 (si nécessaire)

25. Prochaine séance régulière : lundi 6 août 2018 à 19h30

26. Levée de la séance

Résolution (129-07-2018)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sébastien Lévesque et résolu de lever la séance à 21:30 hres.

Adoptée

Sainte-Irène, mercredi 4 juillet 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le mardi 3^{ième} jour de juillet 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5 (absente)
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

COPIE DE RÉOLUTION

Rapports d'inspection municipal **Résolution (128-07-2018)**

Plusieurs appels de citoyens au sujet d'avis d'infraction et amendes reçus concernant les abris d'autos nous ont été acheminés.

Considérant ces plaintes, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu d'aviser notre inspecteur, monsieur Samuel Larouche de faire parvenir des copies de ces avis d'infractions à la municipalité afin de s'assurer qu'il n'y a pas entente avec la municipalité.

De plus, les amendes ne doivent être envoyées qu'après un deuxième avis afin de laisser le temps aux citoyens de se conformer.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 3^{ième} JOUR DE JUILLET 2018

Marjolaine Pronovost, d.g.
Secrétaire-trésorière